DISSERTATION

N° 166.

SUR

LA CAUTÉRISATION;

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 16 août 1816, pour obtenir le grade de Docteur en médecine,

PAR DOMINIQUE GRENET, de Joigny,

Département de l'Yonne;

Ex-Chirurgien au cent trente-sixième régiment de ligne; Membre de la Société d'Instruction médicale.

Vulnus opemque fert.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1816.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER.
M. CHAUSSIER, *Examinateur.*
M. CORVISART.
M. DEYEUX, *Examinateur.*
M. DUBOIS, *Examinateur.*
M. HALLÉ, *Examinateur.*
M. LALLEMENT, *Examinateur.*
M. PELLETAN.
M. PERCY.
M. PINEL.
M. RICHARD.
M. THILLAYE, *Président.*
M. DES GENETTES.
M. DUMÉRIL.
M. DE JUSSIEU.
M. RICHERAND.
M. VAUQUELIN.
M. DESORMEAUX.
M. DUPUYTREN.
M. MOREAU.
M. ROYER-COLLARD.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions mises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

AU MEILLEUR DES PÈRES,

A LA PLUS TENDRE ET LA PLUS CHÉRIE

DES MERES.

Trop faible preuve de reconnaissance des sacrifices qu'ils ont faits pour mon éducation.

A

MONSIEUR L'ABBÉ ANDRÉ.

Daignez agréer ce premier fruit de mes études médicales ; c'est un hommage bien faible sans doute, mais il est la sincère expression de l'attachement le plus respectueux et de la plus vive reconnaissance.

D. GRENET.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/dissertationsur0006vari_o1j4

INTRODUCTION.

La cautérisation est une opération au moyen de laquelle on détruit chimiquement la texture organique, en la convertissant en une escharre ou croûte plus ou moins épaisse et solide.

Cette opération, pratiquée depuis un temps immémorial, mérite d'être placée au premier rang parmi les moyens dont la médecine fait usage pour arriver à la guérison des maladies. Tantôt elle sert à neutraliser l'action de certains virus, en les enchaînant, pour ainsi dire, dans le lieu qui les a reçus, et en empêchant qu'ils soient absorbés et portés dans le système circulatoire, où leur énergie s'exerce de la manière la plus pernicieuse; tantôt on l'emploie pour détruire certaines parties dans lesquelles

les liquides et les solides ont éprouvé dans leur texture une altération qui, si on la laissait croître, pourrait donner lieu aux accidens les plus funestes; quelquefois on y a recours pour déterminer une dérivation salutaire de toutes les forces vitales, ou pour procurer une excitation générale. On sait avec quel succès, dans les fièvres adynamiques et ataxiques, on combat les congestions cérébrales, et on relève le ton général du système par l'application de l'eau bouillante : on a même, par ce moyen, l'avantage d'obtenir un effet instantané, effet que les vésicans ne produisent qu'en plusieurs heures; encore est-il des cas où la sensibilité émoussée s'oppose à ce qu'il s'établisse un point d'irritation, que l'on obtient toujours par la brûlure. Personne n'ignore de quelle importance est cette opération dans certaines phlegmasies, où une nouvelle irritation est utile pour diminuer celle qui est fixée sur un organe principal, et occasionner une révulsion. Des moxas appliqués le long de la colonne vertébrale ont souvent arrêté ou retardé les progrès de la phthisie. On emploie encore la cautérisation pour stimuler des parties engorgées, pour donner issue à du

pus amassé, pour détruire certaines tumeurs, surtout quand des malades pusillanimes redoutent l'emploi de l'instrument tranchant. Enfin on y a aussi recours, comme dernière ressource, dans les maladies qui laissent le moins d'espoir : telles sont, la manie, l'épilepsie, la paralysie, les douleurs chroniques, la carie, le cancer, etc. On voit, par cet exposé, que la cautérisation remplit des indications pour lesquelles on ne lui trouverait pas de substituts ; aussi peut-on lui appliquer ce que *Sydenham* disait en parlant de l'opium : *Ita necessarium est in hominis periti manu organum jam laudatum remedium, ut sine illo manca sit ac claudicat medicina.* (*Opera medica*, sect. 4, cap. 3.)

Lorsqu'on veut pratiquer la cautérisation, il faut avoir égard : 1.° aux qualités physiques et chimiques de la substance qui doit servir d'instrument ; 2.° à la nature, à l'organisation et à la vitalité de la partie sur laquelle on veut opérer.

Les moyens dont on se sert pour cautériser étant de deux ordres, je diviserai cette dissertation en deux parties. Dans la première, je traiterai de l'emploi de

certains agens chimiques susceptibles de se combiner avec les tissus des corps organisés ; dans la seconde, qui a reçu le nom d'*adustion*, je parlerai de la cautérisation causée par le calorique.

DISSERTATION

SUR

LA CAUTÉRISATION.

PREMIÈRE PARTIE.

De la Cautérisation par les agens chimiques.

Les agens chimiques au moyen desquels on pratique la cautérisation ont reçu le nom de *caustiques* ou *cautères potentiels*. Appliqués sur une partie quelconque du corps, ils attaquent sa surface, et pénètrent peu à peu dans son tissu, avec lequel ils s'unissent. La propriété caustique n'est, comme l'a dit *Fourcroy*, qu'une violente tendance à la combinaison, qui, s'exerçant sur des organes vivans, détruit d'abord leur vitalité, puis modifie leur composition matérielle. Aussi le caustique perd-il sa puissance à mesure qu'il se combine avec la substance du corps; et lorsqu'il en est pour ainsi dire saturé, il cesse d'agir : alors les propriétés vitales se développent davantage au-dessous de la partie morte; il s'établit dans ce point une ligne de démarcation, et une suppuration plus ou moins abondante détache l'escharre, qui ne paraît être que le produit de l'union du caustique avec les tissus animaux.

Les caustiques agissent bien moins promptement que le cautère

actuel; ils s'étendent et pénètrent plus que lui; ils ont le grand avantage d'épargner aux malades la crainte qu'inspire toujours un fer brûlant. On doit éviter d'en faire usage sur des tumeurs développées, sur le trajet d'une artère ou d'un nerf considérable, sur des parties enflammées, ou sur celles qui sont habituellement le siége d'une sensibilité très-vive, et sur des individus d'un tempérament excessivement nerveux. Il ne faut jamais appliquer ceux qui sont vénéneux sur une surface étendue, principalement auprès des organes essentiels à la vie, comme au crâne, à la poitrine, à l'abdomen.

On a distingué deux sortes de caustiques : 1.° les *cathérétiques* (qu'on n'applique que sur des surfaces dénudées, et qui ne produisent qu'une désorganisation superficielle); 2.° les *escharrotiques* ou *caustiques* proprement dits (qui désorganisent profondément les parties jouissant de toute leur intégrité). Mais cette distinction est plutôt fondée sur le mode et la durée de l'application que sur une différence absolue dans la nature des agens employés; car tel médicament escharrotique peut devenir cathérétique lorsque, le faisant agir sur des surfaces dénudées, on a seulement en vue, en ne le laissant appliqué que pendant un temps très-court, de réprimer quelques chaires fongueuses; tandis que tel autre au contraire, qu'on emploie ordinairement comme cathérétique, peut, si on le laisse quelque temps en contact avec la peau, la désorganiser et produire une escharre profonde. On peut diviser les caustiques en *solides liquides* et *gazeux*; cette division, à la vérité, n'est pas très-rigoureuse; car, parmi ceux dont on fait le plus souvent usage à l'état solide, il en est qui, dans certains cas, sont employés sous forme liquide; de même que tels autres, qui sont ordinairement liquides, servent cependant à cautériser sous l'état de gaz.

SECTION PREMIÈRE.

De l'emploi des Caustiques à l'état solide.

Parmi les caustiques solides, on doit distinguer, 1.° *ceux qui sont à l'état solide*, proprement dit: 2.° *ceux qui sont en poudre ;* 3.° *enfin ceux auxquels on donne la forme de pâte ou d'onguent.*

Chapitre I.er *Caustiques solides proprement dits.*

Les caustiques solides proprement dits sont, la potasse et la soude caustique (sous-carbonate de potasse et de soude); la pierre infernale (nitrate d'argent fondu); les trochisques escharrotiques, faits, soit avec le sulfate de cuivre, soit avec l'oxyde rouge de mercure, etc.; mais ces derniers moyens, employés si fréquemment autrefois dans le traitement des fistules, sont tout-à-fait abandonnés depuis que, connaissant mieux la nature de ces maladies, on les a remplacés par un traitement plus rationnel.

De la potasse caustique. — Cette substance est encore connue sous le nom de *pierre à cautère*, à cause de l'usage qu'on en fait pour établir l'espèce d'exutoire qui porte ce nom. C'est, de tous les escharrotiques, celui qu'on emploie le plus souvent; il agit avec une grande activité; exposé au contact de l'air, il en attire l'humidité, et se liquéfie très-promptement; sur la peau, il produit le même effet en absorbant l'humeur de la transpiration; c'est pourquoi, lorsqu'on l'emploie, on est obligé de limiter artificiellement et d'avance la surface qu'on veut cautériser; sans cette précaution, l'escharre aurait une grandeur démesurée, en même temps qu'elle serait trop superficielle. La pierre à cautère bien préparée agit avec beaucoup de force; un à deux grains suffisent pour produire une escharre de six à huit lignes de diamètre, et d'à peu

près deux de profondeur. Voici à cet égard une observation qui, en même temps qu'elle prouve la grande activité de cette substance, fait voir aussi qu'en médecine les choses qui paraissent mériter le moins d'attention conduisent souvent aux résultats les plus fâcheux. Un médecin avait conseillé à un individu très-irritable, et présentant tous les symptômes d'une phthisie nerveuse commençante, de se faire pratiquer un cautère au bras gauche. Le jeune homme qui fut chargé de cette opération, ne connaissant nullement l activité de la potasse, en appliqua à peu près de la grosseur d'un haricot. Bientôt le malade fut en proie à d'horribles douleurs qui, augmentant toujours d'intensité, le forcèrent d'arracher l'emplâtre : mais déjà le caustique avait produit son effet. Ayant été appelé, je trouvai cet homme dans une agitation inexprimable : le pouls était dur, fréquent; les muscles de la face présentaient des mouvemens convulsifs; une escharre noirâtre de plus de deux pouces de diamètre couvrait la partie externe et moyenne du bras gauche. Pour calmer les accidens, j'administrai une potion opiacée ; en même temps je pratiquai une saignée, et j'appliquai sur l'escharre un large plumasseau enduit de cérat, recouvert de compresses imbibées de liquides émolliens ; je prescrivis les délayans, et mis le malade à une diète sévère. Malgré l'emploi de ces moyens, il survint une inflammation très-vive, qui fut suivie d'une suppuration abondante; l'escharre se détacha, et laissa voir une plaie profonde. Un mois après, lorsque je fus obligé de quitter le malade, la cicatrice n'était point encore formée; les muscles ayant été intéressés profondément, il est probable que cet homme sera resté estropié.

Le sous-carbonate de potasse s'emploie pour établir un cautère, pour ouvrir une tumeur indolente, et réveiller les propriétés vitales dans la partie; pour détruire certaines loupes, etc. On s'en sert encore dans la pustule maligne, la morsure des animaux venimeux, afin d'arrêter les effets funestes qui pourraient résulter de l'absorption du virus; mais, dans ces derniers cas, on emploie

de préférence le muriate d'antimoine, pour des raisons que j'exposerai en parlant de ce caustique.

On pourrait établir l'exutoire nommé *cautère* partout où il y a une certaine quantité de tissu cellulaire sous la peau ; cependant, afin de ne point intéresser des parties essentielles, on a déterminé, aux membres surtout, les points précis où il convient de le pratiquer. Au bras, on doit l'ouvrir entre l'extrémité inférieure du deltoïde (susacromio-huméral), et les deux têtes du brachial antérieur (huméro-cubital), ayant soin, pour trouver cette empreinte chez les personnes grasses, de faire contracter fortement le premier muscle. A la cuisse, on applique le cautère un peu au-dessus de la tubérosité interne du fémur, au-devant du tendon du troisième adducteur (ischio-fémoral). A la jambe, on le place à trois ou quatre travers de doigts au-dessous du genou, entre le muscle jumeau interne (bifémoro-calcanien), et le tendon du couturier (ilio-prétibial). Lorsqu'on a fixé le lieu de l'application, on prépare deux petites pièces d'un sparadrap, dont l'une doit être percée dans son milieu d'une ouverture ronde; on applique cet emplâtre sur la peau, de sorte que la petite ouverture laisse à nu le point qu'il faut cautériser; on met dans cette ouverture un petit morceau de potasse, qu'on recouvre avec le deuxième emplâtre qui est resté intact, et dont la largeur doit être au moins égale à celle du premier; on maintient le tout par un appareil contentif, en observant de serrer très-peu, à cause de l'inflammation qui doit se développer. Quelque temps après que la potasse a été appliquée, une chaleur vive se fait sentir ; elle augmente progressivement, au point de devenir quelquefois insupportable; mais, après quatre ou cinq heures, l'action du caustique est épuisée, et la douleur cesse. Au bout de ce temps, lorsqu'on lève l'appareil, on trouve une escharre molle, de couleur gris-ardoisé, entourée d'un cercle inflammatoire de deux ou trois pouces de rayon. Bientôt une suppuration se déclare, une ligne de démarcation s'établit entre le mort et le vif, l'escharre se racornit,

diminue de volume, et finit par se détacher; mais son décollement n'est complètement achevé qu'après huit jours, quelque soin qu'on prenne de le favoriser par l'application des topiques gras ou légèrement suppuratifs. J'observerai que les escharres formées par les alkalis sont toujours beaucoup plus grandes que l'ouverture du sparadrap, ce qui n'a pas ordinairement lieu en employant tout autre caustique. Ceci ne pourrait-il pas dépendre des produits qui entrent dans la composition de l'emplâtre? En effet, on se sert ordinairement de ceux qui sont composés avec de la cire ou de la graisse, substances qui ont la propriété de se combiner avec les alkalis, et de former ainsi une sorte de savon liquide qui ne s'oppose plus à l'extension du caustique. Ce qui tendrait à prouver cette assertion, c'est que, si l'on examine l'emplâtre après la levée de l'appareil, on le trouve aminci et comme rongé vers les bords qui devaient servir de digue au caustique, et l'escharre est d'autant moins épaisse qu'elle s'écarte davantage de l'ouverture du sparadrap. Ne pourrait-on pas, pour remédier à ce léger inconvénient, employer, dans ce cas, un emplâtre composé de substances qui ne sont point susceptibles de s'unir avec les alkalis?

Si l'on cautérise pour ouvrir un abcès, le procédé opératoire ne diffère qu'en ce qu'au lieu de pratiquer au sparadrap une ouverture ronde, on lui donne une forme ovalaire, ayant soin toutefois, au lieu d'un seul morceau de potasse, d'en appliquer plusieurs les uns à côté des autres. Il faut aussi observer qu'au lieu d'attendre la chute de l'escharre, on doit au contraire, dès qu'elle est formée, la fendre dans son milieu avec le bistouri, pour donner issue au pus et soulager le malade.

Lorsqu'on veut détruire les loupes par la potasse, le procédé diffère suivant qu'elles sont enkystées ou non. Parmi ces dernières, il n'y a guère que celles qui sont peu considérables qui puissent être attaquées par ce moyen; car, pour peu qu'elles fussent volumineuses, leur destruction nécessiterait un grand nombre de cautérisations, et on sait combien leur caractère suspect rend dange-

reuse l'application réitérée des caustiques. Cependant si, malgré leur grosseur, elles présentaient un pédicule pour base, et qu'on voulût en faire la ligature, alors on serait obligé, afin d'éviter les douleurs que cause la destruction de la peau par le moyen du fil, de désorganiser d'abord les tégumens, en plaçant autour de la base étroite de la tumeur une bandelette de sparadrap, dans laquelle on aurait mis des fragmens rapprochés de pierre à cautère, puis on fendrait l'escharre pour placer la ligature dans le fond de l'incision. Quant à la manière de détruire les loupes enkystées, le procédé se rapporte plutôt à l'emploi des caustiques liquides.

Du sous-carbonate de soude. — Il a les mêmes propriétés que le souscarbonate de potasse, excepté cependant qu'étant exposé à l'air, au lieu de se liquéfier, il s'effleurit après s'être légèrement ramolli, ce qui pourrait, dans certains cas, le faire préférer à ce dernier.

Du nitrate d'argent. — Cette substance, appliquée sur la peau saine, ne peut l'entamer qu'au bout de plusieurs jours; la fluxion inflammatoire qu'elle attire est très-faible; elle produit une escharre sèche et superficielle qui met beaucoup de temps à se détacher, ce qui fait qu'on ne l'emploie jamais comme escharrotique; mais, en revanche, c'est presque le seul cathérétique qui soit maintenant en usage. Cette préférence vient sans doute de ce que, produisant une escharre très-mince, la séparation qui s'en fait promptement donne la facilité de pouvoir réitérer l'application du caustique aussi souvent qu'il est nécessaire; et peut-être aussi de ce qu'étant, dans certains cas, obligé de cautériser toute la surface d'une plaie assez étendue avec le nitrate d'argent, on n'a point à craindre, comme avec presque tous les autres cathérétiques, les accidens qui pourraient résulter de l'absorption.

On se sert de la *pierre infernale* pour réprimer les bourgeons charnus qui s'opposent à la cicatrisation des plaies ou des ulcères. Le développement de ces bourgeons tenant presque toujours à un

certain degré d'atonie locale, ce caustique agit, dans ce cas, peut-être autant comme un excitant par excellence que comme cathérétique. On l'emploie aussi pour obtenir le recollement de la peau dans cette espèce d'ulcères qu'on appelle *fistuleux*, et que M. le professeur *Boyer* a nommés *cutanés*. *Scarpa* l'a singulièrement préconisé dans le traitement des maladies des yeux, et notamment dans les ulcères de la cornée, dans la procidence de l'iris à travers cette membrane, dans celle de la choroïde à travers la sclérotique, dans quelques excroissances de la conjonctive. Des expériences journalières confirment sur ce point les vues du professeur de Pavie. On conseille aussi le *nitrate d'argent* pour cautériser les chancres vénériens récens et guérir ainsi la maladie. Ce cathérétique, il est vrai, fait quelquefois disparaître l'ulcère; mais le virus n'en a pas moins infecté toute l'économie, et il faut toujours recourir au traitement général. C'est surtout dans ce cas que, si l'ulcère n'a pas cédé à la seconde ou tout au plus à la troisième application, il ne faut pas le tourmenter davantage, si on ne veut s'exposer à le voir dégénérer en cancer. *Hunter* a aussi proposé de cautériser avec la pierre infernale les prétendues callosités de l'urèthre dans les rétentions d'urine causées par le rétrécissement de ce canal; mais on sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de ce moyen.

Le *nitrate d'argent* est d'une nécessité si absolue, que chaque chirurgien doit être muni d'un étui renfermant un porte-crayon, dans lequel est fixé un petit cylindre de cette substance. Pour s'en servir, on commence par absterger la partie sur laquelle on veut l'appliquer, puis on cautérise, tantôt en touchant légèrement, tantôt en la promenant avec un certain degré de pression. On ne doit faire cette opération sur l'œil qu'avec la plus grande précaution. L'application de la pierre infernale n'occasionne qu'une légère douleur; il se forme une escharre blanche et molle qui se sépare en quelques heures, étant entraînée presque mécaniquement par les humeurs de la partie, après avoir été déposée à sa surface par l'affaissement des bourgeons charnus.

Chapitre II. — *Caustiques à l'état de poudre.*

Les anciens faisaient un très-fréquent usage des caustiques à l'état de poudre, surtout comme cathérétiques ; mais, si l'on en excepte la poudre d'alun calciné, dont on se sert quelquefois pour réprimer les bourgeons charnus, ce mode d'application est peu usité aujourd'hui. D'abord, presque toutes les substances dont on se servait étant vénéneuses, elles avaient l'inconvénient, pour peu que la surface ulcérée fût étendue, d'être absorbées et de produire des accidens funestes : ensuite les caustiques sous forme de poudre n'agissant que quand ils sont ramollis, il est préférable de les employer sous celle de pâte ou d'onguent, ce qui les rend bien plus faciles à appliquer. Malgré ce que je viens de dire, si l'on veut employer les caustiques sous cette forme, on en saupoudre la surface qu'on veut corroder d'une quantité proportionnée à la force de la puissance cathérétique et à l'effet qu'on veut produire.

Chapitre III. — *Caustiques sous forme de pâte ou d'onguent.*

Cette forme est celle sous laquelle les caustiques ont été le plus souvent employés. Quelle immense quantité d'onguens cathérétiques ne prodiguait-on pas autrefois dans le traitement des plaies et des ulcères ! que de médicamens monstrueux n'ont pas enfantés le luxe pharmaceutique et l'empirisme le plus aveugle ! Il serait superflu d'énumérer toutes ces préparations, dont quelques-unes ne sont pas encore tout-à-fait exclues de la pratique ; par exemple : le baume vert de Metz, l'onguent égyptiac, composés avec le vert-de-gris ; l'onguent brun, dans lequel entrent l'oxyde rouge de mercure et l'alun calciné, etc. Il est même encore de ces médicamens, surtout parmi les escharrotiques, dont l'expérience a constaté l'heureux emploi ; telles sont, dans le traitement des cancers superficiels, et notamment des *noli me tangere*, les préparations arsénicales.

Comme l'arsenic est presque le seul caustique employé aujourd'hui sous la forme de pâte, je ne parlerai nullement des autres, dont l'application ne présente d'ailleurs rien de particulier; il suffirait, au reste, si l'on avait envie d'en employer quelques-uns, de les triturer seuls ou mélangés avec quelques substances inertes, suivant leur degré d'activité, puis de les incorporer dans un excipient quelconque, comme la graisse, le cérat, etc.

De la pâte arsénicale. —Guy-de-Chauliac, d'après *Théodoric*, avait déjà reconnu les bons effets des préparations arsénicales ; car il dit (Traité 4, chapitre 6 du régime particulier du chancre) : *A forte maladie forte médecine doit être appliquée, à laquelle l'arsénic sublimé n'a point de pareil ; car, au premier jour, il arrache et occit chancre, loup, esthiomène, et toutes cestes mauvaises maladies.*

Fuschius, en 1594, en faisait fréquemment usage : il appliquait, ainsi que le rapporte *de Houppeville* (la guérison du cancer, page 174), une poudre composée d'arsénic blanc, de suie de cheminée, et de racine de grande serpentaire. Au bout de peu de jours, la surface ulcérée était convertie en une escharre plus ou moins épaisse, qui, se séparant par la suite, donnait lieu à une plaie susceptible de guérison; mais quelquefois des symptômes d'absorption se manifestaient et obligeaient de renoncer au remède. Pour obvier à ces inconvéniens, on tâcha d'incorporer l'oxyde d'arsénic avec différentes substances qui, sans l'empêcher d'agir comme escharrotique, pussent s'opposer à ses effets délétères. C'est ainsi que sont formées les poudres de *Rousselot* et du frère *Côme*. La première est un composé de ʒiv de sang-dragon, ʒj de cinabre, ʒß d'arsénic blanc, le tout exactement pulvérisé. Le frère *Côme* se servait des mêmes ingrédiens dans des proportions un peu différentes; savoir, ʒij de cinabre, grains xij de sang-dragon, et ʒij d'arsénic; il ajoutait à ce mélange grains viij de poudre de savate brûlée. M. le professeur *Dubois* se sert, depuis plusieurs années, de la composition suivante : sang-dragon ʒj, cinabre (sulfure de mer-

cure) ℥ ß, acide arsénieux ʒ ß. On mêle exactement toutes ces substances réduites en poudre. Malgré ces précautions, il paraît, d'après une observation de M. *Roux*, que, chez certains individus, ce caustique peut encore déterminer des accidens mortels. Ceci tiendrait-il, comme il le fait observer, à ce que, chez ces individus, peu excitables par la nature de leur constitution ou par une faiblesse accidentelle, l'irritation qui doit s'opposer à l'absorption, par l'état d'éréthisme où elle met les vaisseaux, n'est ni assez forte ni assez prompte.

C'est, comme je l'ai dit, au traitement des ulcères cancéreux superficiels, de ceux du visage surtout, que la pâte arsénicale est particulièrement consacrée : mais son emploi pourrait avoir des inconvéniens bien fâcheux, si on l'apliquait sur une maladie de cette nature, présentant un certain volume. En effet, si l'altération est assez profonde pour qu'on ne puisse pas espérer de la détruire entièrement par une seule application ou deux au plus, on a tout à redouter de son usage.

Lorsqu'on veut se servir du caustique arsénical, on doit d'abord, si ces ulcères chancreux sont couverts de végétation, les ramener à des conditions plus favorables à son application, en excisant ces espèces de champignons au niveau de la peau. Il faut aussi attendre que la légère hémorrhagie résultant de cette opération soit arrêtée. Quand on a rempli ces conditions, on humecte les poudres avec de l'eau ou de la salive, et on en fait une pâte molle, qu'on étend immédiatement et d'une manière uniforme sur toute la suface dénudée, formant ainsi une couche d'à peu près deux lignes d'épaisseur, et qui ne doit dépasser que de fort peu les bords de l'ulcération. Pour empêcher que l'appareil, qui recouvre le tout n'adhère trop fortement au caustique desséché, on applique sur cette pâte une toile d'araignée, avec laquelle elle fait corps en se durcissant. Une irritation quelquefois très-vive, d'autres fois modérée, se fait sentir pendant les vingt-quatre heures qui suivent l'application. A cette irritation, qui marque le temps de

la désorganisation, succède toujours, dans les parties environnantes, un état fluxionnaire, une sorte de tuméfaction œdémateuse, qui subsiste même après la disparition des phénomènes véritablement inflammatoires, et ne se dissipe qu'à mesure que la suppuration s'établit et que la cicatrice se forme. Il arrive assez souvent que cet état s'étend au loin, gagne le tissu cellulaire intermusculaire, ou celui des cavités au voisinage desquelles on a appliqué le caustique, et peut donner lieu à des accidens très-graves. Si l'on veut y remédier, il faut bien se garder de mettre des liquides en contact avec la croûte formée par le caustique; car, quoique la pâte soit desséchée, sa propriété corrosive n'est pas éteinte, et l'humidité la développant de nouveau, il pourrait en résulter une désorganisation trop profonde. A moins qu'on ne veuille réitérer cette application, on doit abandonner à la nature le soin de séparer l'escharre. Cette séparation s'opère dans un laps de temps qui varie depuis douze jusqu'à quarante-deux jours. A mesure que cette escharre se détache, une cicatrice se forme au-dessous, de sorte qu'au moment où elle tombe, il ne reste plus qu'une très-petite plaie qui ne tarde point elle-même à se fermer. La cicatrice qui succède à l'application de la pâte arsénicale est beaucoup moins apparente et moins difforme que celle qui résulte de toute autre plaie avec perte de substance.

SECTION II.

De l'emploi des Caustiques à l'état de liquide.

Les caustiques liquides ont subi la même réforme que les précédens; presque tous ceux qu'on employait comme cathérétiques, tels que le collyre de *Lanfranc*, l'eau phagédénique, etc., ont été remplacés par le nitrate d'argent fondu. Les escharrotiques sont encore assez employés, moins cependant depuis que la chirurgie moderne a remis en usage le cautère actuel. Parmi les substances

qu'on emploie sous cet état, les plus recommandables sont, le muriate d'antimoine ou beurre d'antimoine liquide, la lessive des savonniers, qui n'est qu'une forte dissolution de potasse ou de soude dans l'eau, les acides sulfurique, nitrique, muriatique, le nitrate de mercure dissous dans l'eau ou l'eau mercurielle, et la dissolution de sublimé.

Du muriate d'antimoine liquide. C'est peut-être de tous les caustiques celui qui agit avec le plus de force; appliqué sur une partie, il s'étend au loin et produit des douleurs intolérables. On l'emploie avec beaucoup d'avantage dans les cas de blessures venimeuses, surtout dans les plaies faites par la morsure des animaux enragés, dans la pustule maligne, pour détruire les loupes, etc.

Comme moyen préservatif, le muriate d'antimoine liquide s'emploie dans le traitement de la rage préférablement aux autres agens de cautérisation, parce qu'il se répand plus facilement sur toute l'étendue de la blessure, pénètre dans ses plus petits recoins, son action s'exerçant avec beaucoup de force et de promptitude. Avant d'en faire usage, on commence par sonder la plaie, afin de s'assurer de sa direction et de sa profondeur; puis, s'il est nécessaire, on la lave avec une liqueur chaude, telle que l'eau vinaigrée ou salée, soit pour en détacher les corps étrangers, soit pour arrêter le sang, qui pourrait empêcher le caustique d'agir en l'entraînant au-dehors. Lorsqu'on a rempli ces précautions, on promène sur la surface entière de cette plaie un petit pinceau imbibé de beurre d'antimoine, et si l'on a intention de brûler très-profondément, on y applique un bourdonnet de charpie trempé dans le même liquide : on recouvre le tout avec de nouvelle charpie maintenue par un bandage convenable. Il est très-important, quand la plaie est étroite et sinueuse, de l'agrandir pour porter le caustique dans son fond, et détruire ainsi jusqu'aux moindres traces du virus. Il vaut mieux, dans ce cas, comme le conseille *Fabrice de Hilden*, pécher par excès que par défaut : *Hic monitos velim tirones chi-*

rurgos ut diligenter prospiciant, ne nimis leviter et superficialiter inurant hujusmodi morsus; sed ut potiùs in excessu quàm in defectu peccent. (Cent. 1, obs. 87.) On panse ensuite l'escharre avec un emplâtre excitant, et on a soin de faire suppurer la plaie qui succède. Si, n'étant appelé que quelques jours après l'accident, on trouvait la cicatrice formée, il faudrait alors faire des scarifications à l'endroit de la morsure, et cautériser profondément, quand même on n'aurait point la certitude de pouvoir s'opposer au développement de la maladie : *satiùs est anceps auxilium experiri, quàm nullum;* car, si l'on ne parvient point à détruire le virus, le malade est condamné à la mort la plus affreuse.

Lorsqu'il s'agit d'arrêter les progrès de la pustule maligne, si la maladie est à son début, après avoir coupé la vésicule et essuyé la sérosité qui en découle, on applique dans son centre un petit tampon de charpie imbibé de muriate d'antimoine, et on le maintient au moyen d'un appareil convenable. Si, le lendemain, on s'apercevait que le tour de la tumeur présentât une surface dure et compacte, s'il s'élevait une aréole vésiculaire, il faudrait recourir à une seconde application, ayant soin auparavant de pratiquer sur l'escharre une incision cruciale et d'enlever les quatre lambeaux. Quand la maladie est déjà avancée, il faut nécessairement scarifier la portion gangrenée, en observant que des scarifications trop profondes ou trop superficielles pourraient également avoir des inconvéniens. Dans le premier cas, on s'exposerait à causer des hémorrhagies considérables, qui gêneraient l'action du remède et pourraient épuiser le malade; dans le second, on pourrait ne point atteindre le virus morbifique.

Quand on emploie le muriate d'antimoine pour détruire les loupes enkystées, il faut commencer d'abord par ouvrir le kyste, en appliquant sur le sommet de la tumeur un petit morceau de potasse, comme il a été dit en parlant de cette substance; puis, la poche étant ouverte et vidée, on en cautérise la surface interne, en y promenant un bourdonnet de charpie, qu'il est nécessaire de secouer ou

d'exprimer, après l'avoir trempé dans le caustique : par ce moyen, on cause une escharre superficielle qui, se détachant bientôt, met les parois de la cavité en état de se réunir et de s'agglutiner.

Enfin, dans le cas où l'on voudrait se servir du muriate d'antimoine pour détruire par la ligature une tumeur à base étroite, on laisserait tremper pendant quelque temps dans ce caustique un ou deux fils de coton, dont on environnerait le pédicule en ne faisant qu'un simple tour. On pourrait enlever ce fil au bout d'une heure, si l'on avait seulement en vue de détruire la peau.

Comme tous les caustiques liquides s'emploient de la même manière et pour le même usage, il sera facile d'appliquer à chacun d'eux ce que je viens de dire du muriate d'antimoine en particulier, en remarquant toutefois que les acides causent une douleur assez vive, qu'ils produisent une escharre dure qui met beaucoup de temps à se détacher, et qu'enfin la cicatrice qui en résulte est plus tardive et plus déprimée que celle qui suit l'application des autres caustiques.

SECTION III.

De l'emploi des Caustiques à l'état de gaz.

Quoiqu'on ait rarement recours aux caustiques gazeux, cependant il est des cas où les acides nitreux, muriatique, etc, peuvent être employés sous cet état avec beaucoup de succès ; telles sont certaines caries dont les ravages ne peuvent être arrêtés ni par le cautère actuel, ni par les caustiques liquides. On en peut trouver une preuve dans l'observation suivante. Un homme fut atteint, à la suite d'une maladie de l'oreille, dont j'ignore le caractère, d'une carie qui occupait la caisse du tympan, sans doute du côté des cellules mastoïdiennes. Le médecin qui fut appelé, ne voyant aucun moyen d'arrêter la maladie, s'avisa de conduire, à l'aide d'un tube

de verre, du gaz *acide nitreux* dans cette cavité. Ce caustique détermina la formation d'une escharre qui, après un temps assez long, finit par se séparer, et fut suivie de la guérison complète.

SECONDE PARTIE.

De l'Adustion.

On entend par *adustion* la désorganisation causée par le calorique, soit qu'il émane de corps qui en ont été artificiellement imprégnés, soit qu'il découle de ceux actuellement en combustion. Comme presque tous les autres moyens thérapeutiques, elle eut ses partisans et ses détracteurs : tour à tour d'un usage presque universel, et complètement abandonnée, elle fut l'objet des plus grandes controverses. Dans ces derniers temps, l'académie de chirurgie tenta de ramener l'adustion à un usage également éloigné de l'enthousiasme et de la prévention, en proposant, pour objet de ses prix, de faire connaître ses avantages et ses inconvéniens, et de régler son emploi. Sous ce dernier rapport, l'illustre auteur de la Pyrotechnie chirurgicale pratique ne laissa plus rien à désirer. C'est dans cet excellent ouvrage que j'ai puisé une grande partie de ce que je vais dire sur cette opération.

Les moyens dont on se sert pour pratiquer l'adustion, sont : les rayons solaires concentrés, les liquides à l'état d'ébullition, les corps promptement inflammables ou d'une combustion difficile, enfin les métaux. Suivant qu'on emploie l'un ou l'autre de ces agens, suivant encore la manière dont on emploie chacun d'eux en particulier, on peut la diviser en *lente* et en *instantanée*.

SECTION PREMIÈRE.

De l'Adustion lente.

L'adustion lente n'est jamais mise en usage comme moyen d'irritation. Pourquoi désorganiserait-on lentement une partie, si on ne se proposait que de la détruire ? A ce premier mode de cautérisation par le calorique concentré se rapportent ce qu'on appelle *cautérisation objective*, et l'application du *moxa*.

Chapitre I.^er^ *De la Cautérisation objective.*

Cette opération, qui d'ailleurs ne s'emploie guère que pour procurer une rubéfaction, et non dans le dessein de cautériser, est presque entièrement tombée en désuétude. Cependant, si on voulait la mettre en usage, au lieu de se servir d'un charbon embrasé qu'on éloigne et qu'on approche alternativement de la partie, d'après le procédé de *Faure*, ou d'un verre ardent, il vaudrait mieux, comme le conseille M. le professeur *Percy*, recourir à la présentation d'une plaque de fer rouge. Les raisons de cette préférence sont faciles à sentir : d'une part, le charbon embrasé s'éteint très-promptement, si la combustion n'est pas alimentée d'une manière artificielle ; de l'autre, la cautérisation solaire n'est pas un moyen qui soit toujours à notre disposition.

Chapitre II. *Du Moxa.*

A la Chine et au Japon, on donne le nom particulier de *moxa* à une sorte de duvet qu'on retire des feuilles desséchées d'une espèce d'armoise (*artemisia latifolia*), après les avoir broyées ; mais dans le langage chirurgicale, on a consacré ce mot pour désigner l'*adustion lente*, au moyen de substances combustibles, ou plutôt ces

substances elles-mêmes, quelle que soit celle dont on fait usage. Pour préparer le moxa, on peut se servir d'une masse de coton pressée avec une bandelette de linge, en formant une espèce de rouleau, ou bien on remplit de cette substance un cylindre creux, fait avec une carte à jouer ou une pièce de carton mince, qu'on trempe préalablement dans une dissolution d'alun, pour l'empêcher de brûler trop vite. Dans l'un et l'autre cas, le coton ne doit être ni trop ni trop peu serré. On donne au cylindre à peu près un pouce de diamètre, et autant de hauteur, et on a soin qu'à l'extrémité, qui doit être en contact avec la peau, l'enveloppe et la substance dont elle est remplie forment une surface exactement plane. M. le professeur *Percy* propose de substituer au coton cardé la mèche des canonniers, effilée et réduite à un état lanugineux, ou bien toute autre matière, telle que charpie râpée, étoupes fines, etc., bouillies dans une forte dissolution de nitrate de potasse, parce que ces substances brûlent complètement et donnent un feu très-vif, sans qu'il soit nécessaire d'accélérer leur combustion. On a aussi conseillé des disques de phosphore; mais outre que l'emploi de ce moyen ne peut être indifféremment confié à toute personne, il a encore l'inconvénient de faire manquer le but qu'on se propose, le phosphore brûlant trop rapidement, et portant son action à une trop grande profondeur.

Lorsqu'on veut appliquer le moxa, après avoir placé le malade différemment, suivant la région du corps qu'il faut cautériser, on se prémunit contre les mouvemens que la douleur pourrait lui faire exécuter; puis enflammant l'extrémité supérieure du cylindre dans toute sa surface, on met aussitôt l'autre bout en contact avec la peau, et on le maintient appliqué avec des pinces à anneaux. On accélère la combustion en soufflant sur le coton, à l'aide d'un tube ou d'un soufflet ordinaire. A mesure que le moxa brûle, le malade éprouve une légère chaleur qui ne tarde pas à être suivie d'une douleur très-vive : on entend la peau crépiter, et la fumée, de noire qu'elle était, devient blanchâtre et épaisse, exhalant une

odeur de corne brûlée. Il faut alimenter la combustion jusqu'à ce que le coton soit entièrement consumé : on enlève ensuite le résidu, sous lequel se trouve une escharre d'un jaune noirâtre, environnée d'une peau tendue. Cette escharre se sépare très-lentement, et la plaie qui lui succède met aussi un temps assez long à se cicatriser. La douleur causée par cette opération se continue jusqu'à ce que la fluxion inflammatoire s'établisse.

Le moxa, agissant avec une grande énergie, et à des distances considérables, doit être placé à la tête des dérivatifs. On l'a conseillé dans les engorgemens chroniques des viscères, dans les névralgies sans lésion organique des nerfs, dans les engorgemens commençans du corps des vertèbres, dans les rhumatismes chroniques, dans ces inflammations qu'on nomme *tumeurs blanches*, surtout lorsque l'articulation qui en est atteinte est profondément située. Mais dans toutes ces maladies, qui font quelquefois le désespoir de la médecine, l'application du moxa n'est pas toujours aussi efficace que l'ont annoncé plusieurs praticiens, entre autres *Pouteau*, qui, le premier, parvint à faire admettre ce moyen parmi nous. Quelles que soient les cas dans lesquels on a recours au moxa, il ne faut jamais l'employer quand les douleurs sont très-vives, quand la peau est très-irritée, et quand l'individu est sujet aux convulsions. Lorsque les tissus sont enflammés, on ne doit jamais non plus l'appliquer trop près du siége de la maladie, dans la crainte de voir l'inflammation qu'il cause se réunir à celle qu'on veut faire cesser, et l'augmenter.

SECTION II.

De l'Adustion instantanée.

On crut pendant long-temps qu'outre la force du feu, on pouvait encore ajouter aux effets de l'adustion les vertus médicamenteuses attribuées aux différens corps de la nature. Cette idée fut

cause que presque toutes les substances capables de brûler ou de conserver un certain degré de chaleur furent mises à contribution. Mais, comme dit M. le professeur *Percy* : « Il faut considérer tous « les cautères actuels, sans distinction, comme de simples exci- « piens, de simples milieux qui ne fournissent rien au feu de leur « substance, auxquels le feu fournit la sienne, et par le moyen « desquels cet élément, mis en liberté, est seulement transmis, « du foyer où il s'est développé, à la partie tierce sur laquelle « il doit être déposé. »

Revenus de ces anciennes idées, et bien convaincus qu'il ne faut pas chercher de vertus spécifiques dans les agens de l'adustion, les modernes n'ont plus tenté de baser l'usage qu'on doit en faire que sur leur capacité plus ou moins grande pour le calorique, et sur l'efficacité qu'ils offrent dans leur emploi ; aussi ne se sert-on plus maintenant que de liquides bouillans, ou de corps très-bons conducteurs du calorique, susceptibles de recevoir des formes variées, et ne pouvant être détruits par le fait même de la combustion. Sous ce dernier rapport, les métaux sont les seuls qui puissent remplir toutes les conditions.

Chapitre I.^er^ *De l'Adustion instantanée au moyen de liquides bouillans.*

Parmi les liquides à l'état d'ébullition, on ne fait plus usage aujourd'hui que de l'eau bouillante. On l'emploie avec beaucoup de succès dans des cas imminens de fièvres graves, accompagnées d'une grande prostration des forces, et où la sensibilité émoussée s'oppose à l'action des vésicatoires et autres épispastiques. Pour appliquer l'eau bouillante, on fixe, avec un tuyau qui l'empêche de se répandre, une colonne de ce liquide sur la partie qui doit éprouver son action.

Chapitre II. *De l'Adustion instantanée par le moyen des corps solides.*

C'est à cette opération qu'on a donné le nom de *cautère actuel.* Les métaux, comme je l'ai déjà dit, sont les seuls corps qui soient propres à cet usage ; encore le mercure, naturellement fluide, le plomb, l'étain, qui se liquéfient à une chaleur peu intense, enfin tous ceux qui ne présentent pas une assez grande force d'agrégation pour être susceptibles de recevoir toutes sortes de formes, sont nécessairement exclus. Parmi ceux qui remplissent toutes les conditions, on préfère le fer pur ou à l'état d'acier. Le prix modique de ces substances, leur grande malléabilité, la propriété qu'elles ont de conserver long-temps le calorique dont elles sont imprégnées, tels sont les motifs de cette préférence.

On nomme *cautères* les instrumens qui servent à pratiquer le mode d'adustion dont je viens de parler. Les surfaces que l'on doit cautériser n'offrant pas toutes la même étendue, la même figure, et la cautérisation devant être superficielle ou profonde, on a varié à l'infini la forme de ces instrumens : cependant à présent on ne se sert plus guère que des suivans.

a. Le *cautère cylindrique* ou *en roseau*, dont la tige est terminée par un cylindre rectiligne.

b. Le *cautère conique*, dont la tige offre à son extrémité un cône tronqué.

c. Le *cautère cultellaire* ou *couteau de feu*, dont l'extrémité cautérisante figure une petite hache mousse.

d. Le *cautère à plaque*, qui a la tige terminée par une plaque dont la forme varie à volonté.

e. Le *cautère circulaire* ou *la couronne de feu*, qui est une masse globuleuse terminée par une portion annulaire, offrant une cavité de deux lignes et demie de profondeur.

M. le professeur *Percy*, qui a imaginé ce dernier, propose de le substituer au moxa pour la cautérisation sincipitale.

Quel que soit celui de ces instrumens qu'on veuille employer, il faut que la plaque ou le bouton qui termine la tige soit assez épaisse pour pouvoir rester chaude pendant quelque temps, que le manche soit fait avec un corps très-mauvais conducteur du calorique, l'ébène, par exemple, et qu'il soit taillé à pans, pour avoir plus de prise, et être plus ferme dans la main de l'opérateur; ou bien ce manche est fixé sur la tige d'une manière inamovible; ou il est mobile, et alors il présente dans son centre une cavité carrée et profonde, dans laquelle est reçue une soie de même forme qui termine la tige : le tout s'assujettit avec une vis de pression, ou une bascule à ressort. Cette dernière espèce de manche n'a point, comme l'autre, l'inconvénient d'être bientôt brûlée et détruite; elle présente encore cet avantage qu'on peut l'adapter à plusieurs cautères.

Il y a deux manières d'appliquer le cautère actuel : dans la première, qu'on appelle *cautérisation transcurrente*, on ne fait qu'effleurer la peau et y produire l'escharre la plus superficielle possible; dans la seconde, à laquelle on a donné le nom de *cautérisation inhérente*, ou l'instrument est tenu immobile sur une partie, ou bien on le promène avec lenteur, pour la désorganiser d'une manière plus ou moins profonde.

De la cautérisation transcurrente. Ce procédé opératoire, introduit depuis quelque temps dans la pratique chirurgicale, et qui consiste à imprimer sur la peau des traces linéaires qu'on nomme *raies de feu*, ne jouit pas encore d'une grande faveur. Néanmoins, dans les tumeurs blanches, surtout quand l'articulation n'est recou-

verte que par une épaisseur peu considérable de parties molles, comme celles du coude, du genou, etc., il peut être employé avec beaucoup d'avantage, et même préféré au moxa, qui à la vérité n'a pas comme lui l'inconvénient d'effrayer le malade ; mais cet inconvénient paraîtra bien faible, si l'on fait attention que, dans l'emploi de ce dernier, l'application ne peut être réitérée qu'à des époques plus ou moins éloignées les unes des autres, tandis que, dans la cautérisation transcurrente, les raies de feu pouvant être multipliées autour de l'articulation, et leur prompte cicatrisation permettant de les renouveler à volonté, l'irritation est plus disséminée, et pour ainsi dire permanente.

Pour tracer des raies de feu autour d'une articulation, on se sert du cautère cultellaire : pendant que l'instrument chauffe, on dessine avec de l'encre la direction qu'on veut donner à ces raies, pour ne point hésiter en opérant ; puis ayant fixé le malade de manière à l'empêcher d'exécuter aucun mouvement, on saisit l'instrument, qui doit être rougi à blanc, et avec son bord convexe on sillonne la peau le plus légèrement possible. Il faut agir avec célérité, et ne jamais croiser les raies de feu, dans la crainte que la brûlure trop profonde n'aille au-delà de l'épaisseur de la peau. Par cette opération, une partie du derme se trouve désorganisée, et forme une escharre jaune qu'on recouvre seulement d'un linge, observant de n'employer les topiques gras que quand la nature veut en opérer la séparation. Lorsqu'on a l'intention de réitérer l'application du cautère, il est inutile d'attendre pour le faire que les petites plaies soient entièrement cicatrisées.

De la cautérisation inhérente. L'application prolongée et plus ou moins forte du cautère actuel sur une partie constitue cette opération. Si l'on voulait établir d'une manière positive l'indication qu'elle présente dans telle ou telle circonstance, il faudrait entrer dans l'examen de chaque maladie qui la réclame. Je ne ferai donc

qu'exposer d'une manière générale et les cas où elle convient, et les règles auxquelles elle est soumise.

On fait usage de la cautérisation inhérente, 1.° lorsque, ayant attaqué avec l'instrument tranchant une tumeur qu'on ne peut enlever tout entière, on en craint la récidive : ainsi, dans un fongus du sinus maxillaire, on entame bien la cavité pour arriver à la tumeur, on enlève bien une partie de cette dernière, mais on ne peut tout extirper, et ce qui reste suffit pour faire récidiver la maladie et la rendre plus opiniâtre, si on n'emploie le cautère actuel, afin de la brûler jusque dans ses racines; 2.° pour arrêter les hémorrhagies formées par des vaisseaux inaccessibles à la ligature ou à la compression; 3.° on l'emploie encore pour changer le caractère d'une maladie qui tend continuellement à faire des progrès, et paraît incurable par tout autre moyen; 4.° enfin on s'en sert dans certaines affections gangréneuses, soit qu'on veuille arrêter la mortification produite par l'action locale d'un principe délétère, soit qu'on ait intention seulement de dessécher l'escharre abreuvée d'humidité.

Il est bien difficile d'exposer d'une manière même générale les règles pratiques de la cautérisation inhérente; car les procédés étant différens, et suivant les circonstances qui obligent d'y avoir recours, et suivant les parties sur lesquelles on opère, il y a en réalité autant de manières de pratiquer cette opération que de cas qui la réclament. Il est donc réservé à l'intelligence du chirurgien de s'accommoder aux variétés que peut présenter la même maladie. Par exemple, dirai-je, en parlant du degré de chaleur que doivent avoir les cautères, qu'il faut le plus ordinairement les chauffer à blanc, pour rendre la douleur moins vive par la prompte désorganisation de la partie? Mais il est des cas où, lorsqu'on craint d'intéresser des parties essentielles, cette extrême incandescence peut avoir des inconvéniens très-graves : alors on commence par faire rougir le cautère, et le tirant ensuite hors du feu, on attend, pour

s'en servir, qu'il ait perdu ce qu'on désire lui ôter de sa chaleur. Le nombre des cautères qu'on emploie dans une même application est aussi très-variable : tantôt un seul de ces instrumens suffit, tantôt (et ceci a lieu surtout dans le cas de carie) il faut en appliquer plusieurs de suite, afin de porter la désorganisation jusqu'aux parties saines. Quelle différence ne remarque-t-on pas encore dans la manière de conduire l'instrument! Le plus ordinairement on le porte à nu ; mais lorsque les parties molles extérieures n'offrent d'autre voie qu'un canal étroit pour parvenir à la maladie, ou bien quand on veut porter le cautère dans une cavité profonde, il faut le conduire à la faveur d'une canule qui protége les parties environnantes. Rapporterai-je aussi, pour ce qui regarde la cautérisation sur les os, que, lorsqu'il s'agit d'une carie dont on veut arrêter les progrès, presque toujours il faut, avant de cautériser, inciser les parties molles, mettre l'os à nu, et enlever avec la rugine la portion ramollie, pour porter la désorganisation plus profondément ; que, dans l'application du feu pour le cas en question, on est souvent obligé de reporter plusieurs fois le cautère ; qu'au contraire, sur une portion d'os à l'état de nécrose commençante, ou à la surface d'un os dénudé qui fait saillie après l'amputation, il faut agir avec ménagement, et ne jamais en réitérer l'application, si on ne veut voir la nécrose, ainsi produite artificiellement, être plus étendue qu'elle ne l'eût été en commettant à la nature le soin de sa formation ? Quand on veut désorganiser les parties molles, ou ce sont des plaques de feu avec lesquelles on détruit les restes d'une maladie organique déjà enlevée par l'instrument tranchant, ou c'est un simple bouton qu'on applique sur l'ouverture d'une artère pour arrêter une hémorrhagie ; et dans ce cas, il ne faut qu'appuyer fortement sur le cautère, qu'on retire de suite, de peur qu'en se refroidissant, il n'emporte avec lui l'escharre qu'on avait intention de produire. Enfin il est quelquefois indiqué de garantir les parties environnantes du contact ou

de la simple approche du fer incandescent ; et pour cela rien ne convient mieux que d'enceindre avec de petites pièces de carton posées de champ la surface sur laquelle doit agir l'instrument.

Telles sont, illustres Professeurs, les considérations que j'avais à présenter sur la cautérisation. Ce sujet est, je le sais, susceptible de plus grands développemens ; je n'ai dû indiquer que les préceptes généraux les plus essentiels, pour ne pas outre-passer les bornes d'une simple thèse ; et si, dans leur exposition, je n'ai pas réussi au gré de mes désirs, j'aurai du moins la consolation de de dire avec Ovide :

Si desint vires, tamen est laudanda voluntas.

HIPPOCRATIS APHORISMI

(*Edente* PARISET).

I.

Ad extremos morbos, extrema remedia exquisitè optima. *Sect.* 1, *aph.* 24.

II.

Duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum. *Sect.* 2, *aph.* 46.

III.

Quibus à diuturno coxendicis morbis vexatis coxa excidit, his, crus tabescit, et claudicant, nisi usti fuerint. *Sect.* 6, *aph.* 60.

IV.

Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat. Quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat. Quæ verò ignis non sanat, ea insanabilia existimare oportet. *Sect.* 8, *aph.* 6.